

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUM TTC

Barème de transaction immobilière ancien et traditionnel.

Applicable à compter du 1^{er} Mars 2024.

Lors de la signature d'un mandat de vente, il est donc établi que les honoraires seront exclusivement à la charge du vendeur ou exclusivement à la charge de l'acheteur (même si celui-ci n'est pas présent lors de la signature du mandat) ou que les honoraires seront partagés entre les deux.

HONORAIRES TTC	• Prix Net Vendeur
Forfait 5 000 €	• Jusqu'à 50 000 €
Forfait 7 000 €	• de 50 001 € à 100 000 €
7 %	• de 100 001 € à 400 000 €
6.5 %	• de 400 001 € à 700 000 €
6 %	• de 700 001 € à 1 000 000 €
5.5 %	• au delà de 1 000 001 €

BAREME D'HONORAIRES MAXIMUN TRANSACTION PROFESSIONNELS

Barème de transaction de fonds de commerces,
de locaux commerciaux et de droit au bail.

Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2020.

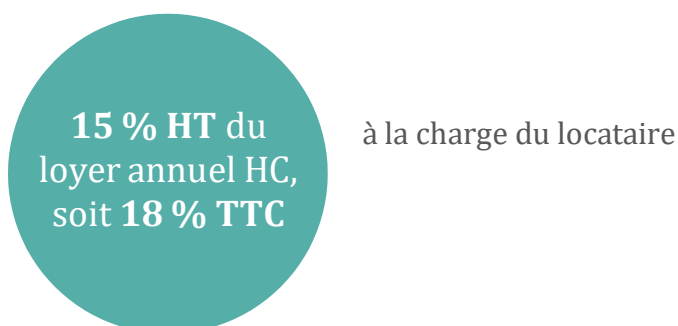
Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.



* les honoraires sont exprimés Hors Taxe et sont majorés de la TVA selon le taux en vigueur.

BAREME D'HONORAIRES LOCATION PROFESSIONNELS

Baux professionnels et commerciaux



 La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien, de l'activité commerciale ou du droit au bail proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DIRECCTE suite à l'Arrêté du 10/01/2017.

BAREME D'HONORAIRES DE LOCATION

Barème de location pour logement meublé et non meublé.
Applicable à compter du 1^{er} Mars 2021.

Honoraires bailleur

7 % TTC du loyer annuel HC

Honoraires locataire

7 % TTC du loyer annuel HC

dans le respect des plafonds de la loi ALUR *

- Répartis comme suit pour le bailleur :
 - Constitution du dossier, communication, rédaction du bail : **5 % TTC**
 - État des lieux d'entrée : **2 % TTC**
- Plafond loi ALUR pour les locataires :
 - Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : **8 € TTC / m²**
 - État des lieux d'entrée : **3 € TTC / m²**
- Honoraires de réalisation d'états de lieux de sortie à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat de location : **3 € TTC / m² maximum**

BAREME D'HONORAIRES DE GESTION

7 % TTC du loyer CC

Charge bailleur déduit du loyer

2,5 % du loyer CC

Garantie Loyers Impayés